

Flash presse, 22 mai 2025

Réglementation des bâtiments : le Groupement Actibaie soutient la position d'Agnès Pannier-Runacher pour une meilleure prise en compte du confort d'été

Ce mardi 20 mai, la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a auditionné Agnès Pannier-Runacher sur le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique. Parmi les mesures annoncées, la Ministre a mis l'accent sur le confort d'été. Elle souhaite qu'il soit mieux pris en compte dans la réglementation des bâtiments ainsi que dans les dispositifs d'accompagnement.



[Audition d'Agnès Pannier-Runacher](#)
[3e Plan national d'adaptation au changement climatique](#)

Dans le cadre de son audition, Agnès Pannier-Runacher a présenté les grandes priorités de son ministère pour la fin de l'année 2025 ainsi que les premières orientations en vue de l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026. Parmi les mesures évoquées, elle a partagé vouloir que *" le confort d'été soit mieux pris en compte à tous les niveaux dans la réglementation des bâtiments, ainsi que les dispositifs d'accompagnement "*. Des propos salués par le Groupement Actibaie qui partage et porte cette ambition depuis de nombreuses années.

" Face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, le confort d'été est devenu un enjeu central. Les mesures annoncées répondent à une urgence environnementale et sanitaire. La filière est prête à y contribuer. " commente Hervé Lamy, Délégué général du Groupement Actibaie. Un grand nombre des dispositions du 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) suivent d'ailleurs les recommandations du groupement. Parmi elles :

Améliorer la connaissance de la performance du parc de bâtiments

Les données existantes sur la performance du parc de bâtiments vis-à-vis du confort d'été sont aujourd'hui insuffisantes. Collecter des données, issues de campagnes de mesures ou de simulations, permettra d'améliorer la connaissance de la situation actuelle, d'anticiper les modifications à venir du confort liées aux évolutions du climat et d'adapter en conséquence, et si nécessaire, les politiques publiques.

Rénover les logements pour les adapter au changement climatique

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) devra être amélioré : un indicateur

plus fiable sera mis en place en métropole et introduit en Outre-mer, permettant d'orienter les travaux si les performances sont jugées insuffisantes.

Des travaux sont également engagés pour inclure le confort d'été dans la définition des rénovations performantes, soutenues par les aides publiques. L'appel à programmes CEE lancé en 2024 intègre déjà des solutions innovantes de rafraîchissement, et des évolutions sont à l'étude pour MaPrimeRénov' et les dispositifs du parc social.

La filière est également mobilisée : montée en compétence des accompagnateurs France Rénov', sensibilisation des professionnels du BTP, accompagnement des copropriétés, et prise en compte du confort thermique dans les zones patrimoniales.

Améliorer l'adaptation au changement climatique des logements neufs

Certains résultats permettront d'évaluer l'atteinte des seuils d'inconfort thermique fixés dans la RE2020 ainsi que la pertinence de ces seuils, afin de s'assurer que ceux-ci sont proportionnés aux enjeux sanitaires à l'aune de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique. A noter que, dans l'Hexagone, la RE2020 doit être étendue progressivement aux autres bâtiments, en commençant par les bâtiments tertiaires spécifiques (crèches, écoles, commerces, établissements de santé, etc.), avec un niveau d'exigence renforcé pour ceux accueillant des publics sensibles aux fortes chaleurs.

Sensibiliser le grand public et les professionnels à la nécessité d'adapter les logements au climat futur et promouvoir les bons gestes face aux vagues de chaleur

Cette action vise à partager des guides pratiques et une campagne de communication pour mettre en avant les solutions passives (protections solaires, végétalisation, matériaux biosourcés). Un dispositif de prévention ciblera les habitants les plus exposés et des partenariats avec les enseignes de bricolage et un guide dédié à l'auto-rénovation compléteront l'action. La réglementation interdisant le fonctionnement des climatiseurs sous 26°C sera également mieux valorisée.

À propos du Groupement Actibaie

Affilié à la Fédération Française du Bâtiment, le Groupement Actibaie est le syndicat professionnel qui réunit l'ensemble des métiers des portes, portails, volets et stores. Il regroupe à la fois les fabricants industriels, les assembleurs et les entrepreneurs installateurs et compte 2 900 adhérents, soit 46 000 salariés pour 3,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le syndicat représente ainsi 80 % des produits industriels mis sur le marché dans le secteur. Les priorités de développement du Groupement Actibaie se centrent sur : la sécurité, l'accessibilité, la maintenance, les économies d'énergie, la normalisation et la formation.
www.groupement-actibaie.org